

Appel à manifestation d'Intérêt FSE+ - 2023 **N°772-01**

**au titre de la fiche action 7.7.2
du Programme REUNION FEDER-
FSE + 2021-2027**

**« Améliorer l'accès à l'information, au conseil
et à l'accompagnement pour une meilleure
orientation au cœur du projet professionnel et
tout au long de la vie »**

DATE D'OUVERTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET :

28/06/23

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS :

29/09/23

Les dossiers doivent être déposés sur le portail dématérialisé de la Région Réunion à
l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com>

I. CONTEXTE ET ENJEUX

La Réunion se distingue par une structure des qualifications encore inadaptée pour répondre pleinement aux défis du développement économique et par une offre de formation qui n'est pas encore en mesure de répondre à tous les besoins du marché de l'emploi local ou extérieur.

Si le niveau de qualification de la population active a augmenté ces dernières années, la moyenne des personnes diplômées reste en deçà des standards français et européens.

Pour les réunionnais, l'orientation constitue bien souvent une première étape cruciale afin qu'ils puissent s'inscrire dans un parcours de formation adéquat.

Tel que le souligne le programme, il convient dès lors, de soutenir des actions « pour la mise en place d'une orientation efficace afin notamment d'améliorer l'accès à des parcours de formation adaptés à l'évolution de la société, »

Les lois de décentralisation ont donné aux conseils régionaux une compétence importante en matière d'information et d'orientation des adultes et en particulier des demandeurs d'emploi.

Cette compétence s'est renforcée au fil du temps, d'abord avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, qui a confié à la collectivité la responsabilité de la mise en place du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout en assurant la coordination de l'orientation des adultes et des jeunes en formation continue.

Puis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (LCAP) qui a élargi le public initialement concerné (tous les publics hors formation initiale), à celui des jeunes en formation initiale sous statut scolaire et a confié aux régions la mission d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis, des étudiants.

La Région a désormais la responsabilité de définir sur son territoire la stratégie en matière d'orientation tout au long de la vie.

Dans ce cadre le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) fixe comme objectifs de constituer un maillage territorial qui devra assurer une visibilité et un accès équitable à tous les publics aux services d'information et d'orientation.

Il s'agit de mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences du territoire en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, et ainsi faciliter l'insertion, les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle. Le service d'information devra dispenser sur la base de toutes les données nécessaires à la prise de décision y compris celles émanant du tissu économique du territoire une information adéquate à tous les publics ayant un besoin d'information. Chaque individu qui le souhaite, doit être en mesure d'agir sur son orientation au cœur de son projet professionnel et tout au long de sa vie, et ce de manière autonome ou accompagnée.

L'atteinte de ces objectifs nécessite le déploiement d'un panel d'outil dédié allant de site spécialisé à des opérations sur le territoire favorisant ainsi l'action de proximité.

L'action s'inscrit donc pleinement dans l'objectif spécifique 4.7 visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexible pour tous.

Cette action a été définie conformément au cadre établi entre l'Etat et la Région Réunion relatif aux lignes de partage entre le Programme national FSE+ 21-27 et son volet déconcentré et le Programme FEDER-FSE+ de La Réunion 21-27.

II. PERIMETRE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Au regard des objectifs poursuivis cette AMI concerne la mise en œuvre d'actions d'accueil, d'information, d'orientation pour tous les publics sur un site dédié

L'objectif est de rendre plus lisible l'offre d'informations et l'offre de services de l'orientation tout en garantissant un service de qualité, à la fois accessible, complet et gratuit, afin d'aider tous les publics à découvrir les formations et débouchés de leur projet professionnel et mieux appréhender les métiers et le tissu économique. Il convient d'améliorer l'accès à l'information, au conseil et à l'accompagnement sur site dédié spécialisé pour une meilleure orientation au cœur du projet professionnel et tout au long de la vie.

L'action concourt à assurer un service d'information et d'orientation de l'ensemble des publics tout au long de leur parcours, quel que soit leur âge, leur statut, leurs freins et leurs difficultés, en offrant des prestations pertinentes et personnalisées, et en veillant à l'exhaustivité et à la qualité de l'information.

Elle vise à :

- Faciliter le parcours d'orientation de tous les publics, tout au long de leur vie, au cœur de leur projet professionnel, au travers d'un accueil physique et/ou numérique et une information fiable et actualisée sur les filières, les métiers, la formation et l'emploi ;
- Outiller les publics et les acteurs de l'Orientation en proposant un centre de ressources actualisées, fiables, nationales et régionales sur l'ensemble des thématiques ayant trait aux projets professionnels;
- Développer une qualité de service dans les champs de l'accueil, de l'information, du conseil et de l'accompagnement, faire évoluer les modalités de l'entretien-conseil, développer l'expertise-conseil et développer la professionnalisation des acteurs de l'Orientation ;
- Adopter une démarche transversale de développement durable à travers des actions sur les thématiques de l'égalité, la mixité, l'inclusion, l'insertion, l'accessibilité et l'impact environnemental ;
- Organiser la mise en réseau des acteurs de l'orientation et la dématérialisation du service d'information et d'Orientation dans une recherche de cohérence et de couverture territoriale pour une meilleure proximité et une meilleure accessibilité ;
- Participer activement la politique publique d'Orientation de la Région, notamment au travers du Service publique régional de l'orientation (SPRO), en rendant plus lisible et plus efficient l'offre de services d'information et d'orientation.

III. DESCRIPTION TECHNIQUE

Les actions se déclinent notamment en plusieurs axes d'intervention :

- **Informer** : proposer au public un service de documentation riche et étayé, avec des fonds documentaires sourcés ayant trait aux thèmes de l'orientation : la formation, l'emploi, les métiers porteurs, la formation, la création d'entreprises, l'orientation professionnelle, le droit du travail, la mobilité, l'illettrisme, ...
- **Proposer un conseil ou un accompagnement** : adaptés en fonction des demandes, du parcours, du projet professionnel et des étapes franchies par les différents publics ;
- **Assurer une fonction d'organisation, d'animation et de mobilisation des acteurs du territoire** : mise en œuvre d'actions collectives, journées d'information, colloques et rencontres sous forme collaborative organisés avec des partenaires ou organismes extérieurs. ;
- **Être un lieu ressource pour les professionnels de l'orientation et de la formation professionnelle** en proposant des temps d'échanges, d'information, des ateliers de professionnalisation ;
- **Contribuer à l'animation de l'orientation sur le territoire** par la participation à des opérations événementielles ou le développement d'outils de valorisation des métiers et des emplois.

IV. BENEFICIAIRES

Bénéficiaires :

Associations, Collectivités territoriales

Publics cibles :

- des acteurs du CPRDFOP et/ou du SPRO et/ou les acteurs socio-économique (notamment collectivités, établissements publics, structures d'accueil et d'orientation, entreprises et branches professionnelles).
- des bénéficiaires finaux qui sont toute la population réunionnaise, en particulier le public scolaire, les apprentis, les étudiants et les parents, les chômeurs, les salariés, notamment ceux qui sont en reconversion, les créateurs d'entreprises, ...

V. PERIMETRE DES DEPENSES ELIGIBLES ET NON ELIGIBLES

Outre les dépenses retenues et non retenues par les règlements européens et nationaux et, le cas échéant, dans le guide du porteur de projet, les dépenses spécifiques ou des exclusions particulières à la fiche action sont mentionnées ci-dessous :

Dépenses retenues	Dépenses non retenues
> Dépenses directes de personnel (à condition qu'elles ne soient pas financées par	> Toute dépense prise en charge au titre des OCS

ailleurs et que les éléments de coûts soient présentés clairement dès l'instruction - exemples pour les dépenses de personnel : nom, fonction, taux de rémunération, temps passé sur le projet et mode de calcul - et qu'elles correspondent aux rémunérations habituellement versées pour les catégories de fonction concernées ou soient conformes aux conventions collectives, à la réglementation applicable...)	
--	--

> Coûts des programmes d'actions mis en œuvre (coûts d'ingénierie, prestations de services, prestations intellectuelles, dépenses indirectes de personnel, frais courants de fonctionnement, ...)

> Frais de communication liée à l'intervention du programme européen et de l'Autorité de gestion Région Réunion

VI. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit être déposé sur le portail à l'adresse suivante :

<https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/> au plus tard le 29/09/23.

Les demandes de subvention relevant de cet AMI, déposé sur le portail avant l'ouverture de cet AMI, seront à titre exceptionnel, analysées selon les modalités définies au point VII.

La liste des pièces constitutives du dossier de demande d'aide devra être conforme à la liste des pièces telle que prévue :

- dans l'article 9 de la fiche action 7.7.2 téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>
- dans l'onglet 1 de l'annexe complément à la demande de subvention sur le portail de la Région Réunion à l'adresse suivante : <https://aides.regionreunion.com/reunion-portail/>

VII. MODALITES D'ANALYSE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers seront analysés et sélectionnés sur la base des critères de sélection de la Fiche action 7.7.2 « Améliorer l'accès à l'information, au conseil et à l'accompagnement pour une meilleure orientation au cœur du projet professionnel et tout au long de la vie » téléchargeable sur le site <https://regionreunion.com>, et de la grille d'analyse et de notation ci-dessous :

Principes de sélection	Critères de sélection	Notation	Pièces justificatives	Commentaires
Pertinence du projet	Le projet est en adéquation avec le Programme FEDER-FSE + 21-27 de La Réunion et conforme aux lignes de partage définis	Non : 0 * Oui : 2	Descriptif technique	
	Le projet n'est pas éligible au Programme National FSE + du volet déconcentré	Non : 0* Oui : 1		
Capacité financière, administrative et opérationnelle du porteur de projet	Le demandeur a la capacité financière de mener à bien cette opération	Non : 0 * Oui : 1	Bilan d'activité N-1 et/ou N-2 Statut Descriptif technique Plan de financement de l'opération	
	Le demandeur a déjà mené à bien de manière satisfaisante des opérations de la même envergure	Non : 0 Oui : 2	Liste des projets qui ont été menés et leur bilan <i>(bilan non nécessaire si ces projets ont fait l'objet d'un CSF FSE du SI Région)</i>	
	Le demandeur a des moyens humains et matériels en adéquation avec le projet	Non : 0 * Oui : 2	Descriptif technique	
Prise en compte de l'impact environnemental (développement durable)	Le projet prévoit des actions dédiées à la thématique de l'impact environnemental et du développement durable en interne, à destination des salariés, et en externe, à destination des publics et des partenaires	Non : 0 Oui : 1		
Dimension inclusive (Égalité des chances, non-discrimination, égalité femme-homme)	Le projet intègre des procédures inclusives (ex. : accueil de personnes non diplômées, des décrocheurs scolaires, des jeunes ayant des difficultés d'accès à l'emploi, des publics en situation d'illettrisme, inclusion numérique et médiation numérique, ...) sans limite d'âge	Non : 0 Oui : 1	Descriptif technique ou équivalent	
	Le porteur de projet s'engage à respecter et à mettre en œuvre les principes horizontaux	Non : 0* Oui : 1		

	communautaires et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.			
	Des projets similaires ont déjà été réalisés par le porteur de projet et il n'a pas été relevé de déséquilibre en ce qui concerne la participation des femmes par rapport aux hommes	Non : 0 Oui : 1		
	Si non au précédent, le projet prévoit des dispositions spécifiques pour favoriser la participation équilibrée des femmes et des hommes (information adaptée, modalité de recrutement adaptée ...)	Non : 0 Oui : 1		
Dimension accessibilité de l'opération (accueil des publics en situation de handicap)	Les locaux dédiés à la mise en œuvre des actions soutenues présentent des aménagements spécifiques dédiés pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap	Non : 0 * Oui : 1		
Qualité du projet	Le projet prévoit de : - Être un lieu unique, identifiable et pérenne, ouvert à tous les publics en recherche d'information et de conseil pour la construction de leur projet professionnel ; - Proposer un accueil de premier niveau d'information complète et objective relative aux métiers, formations, certifications, débouchés, niveau de rémunération au niveau national et surtout local conformément aux réalités du territoire réunionnais ; - Proposer des actions et des événements en présentiel ou digital sur l'ensemble des thématiques ayant trait au projet professionnel, y compris sur la mixité professionnelle, l'égalité femmes-hommes, l'entrepreneuriat au féminin ; - Proposer des actions et des événements à destination des publics fragilisés (décrocheurs scolaires, publics porteurs de handicap, publics en situation d'illettrisme, NEET, ...), intégrer les thématiques d'inclusion numérique et de médiation numérique,	Non : 0* Oui : 4		

	Le projet répond à un label de qualité national et/ou un label de qualité régional, contrôlé et certifié	Non : 0* Oui : 2		
TOTAL DES POINTS (Les projets dont la note est égale ou supérieure à 12 sont éligibles)			SUR 20	

* note éliminatoire au regard de la réglementation et/ou des objectifs du programme.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

Les candidatures seront considérées comme non recevables si :

- les dossiers sont déposés hors délai ;
- les dossiers sont insuffisamment lisibles.

Ces dossiers feront l'objet d'une notification de rejet.

Les candidatures recevables seront instruites par la Direction FSE Développement Humain sur la base des critères de sélection transversaux (*cf. article 8 de la fiche action*), spécifiques (*cf. article 8 de la fiche action*), et de la grille de notation (*cf. annexe A*).

Des compléments techniques et administratifs ainsi que des pièces justificatives supplémentaires pourront être demandés pour finaliser l'instruction des dossiers.

Les dossiers présentant une note inférieure au seuil de 12/20 ne seront pas retenus.

Les projets seront présentés en Commission permanente de la Région.

Le porteur de projet sera avisé par écrit de la décision prise par l'Autorité de gestion au sujet de sa demande de subvention et, en cas de rejet, des raisons de cette décision négative.

Pour les dossiers retenus, la convention sera transmise à l'issue de la validation de la délibération de la Commission permanente de la Région.

Aucune modification du projet qui aurait un impact sur les critères de sélection n'est autorisée.

VIII. CONTACT

Direction FSE et Développement Humain
Annexe de l'Hôtel de Région (5^{ème} étage)
Tél. : 0262 81 80 62
Mail : direction.fse@cr-reunion.fr